



Les Brèves de l'AFE - n° 82

Du 16 au 29 février 2012

Revue de presse

Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que la revue LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à afe@afe-eclairage.com.fr

La LED arrive dans les élevages avicoles. Elle possède, en effet, de nombreux atouts : économes en énergie, elles « durent maintenant jusqu'à 100 000 heures en laboratoire (en général, la longévité est évaluée pour une baisse de flux lumineux de 30 % mesurée sur la moitié des LED) » ; elles sont robustes, etc.

Cependant, « il y a LED et LED ». De mauvais composants associés à une LED viendront nuire à la qualité de l'ensemble. De nombreux produits de mauvaise qualité sont ainsi disponibles sur le marché, mais la France possède des PME sérieuses qui ne demandent qu'à être sollicitées explique Patrick Mottier, responsable du laboratoire de recherche CEA-Leti à Grenoble.

« L'autre talon d'Achille, c'est le prix au moins trois fois plus élevé que les systèmes à basse consommation, qui est compensé par la rapidité du retour sur investissement (deux à trois ans selon les éclairagistes) ».

Les éleveurs misent encore sur la fluorescence ou le sodium, « qui ont fait leurs preuves ». Pourtant, « en neuf, il ne faut pas hésiter à aller vers la LED » estime Patrick Mottier, « mais avec des fournisseurs qualifiés ».

(Réussir Aviculture - Janv/Fév 2012)

Note de l'AFE : un tableau présenté dans l'article compare une LED blanc froid d'un watt à une lampe à incandescence de 75 W, un tube fluorescent de 18 W et une lampe basse consommation (sans plus de précision) de 23 W, la LED ayant la meilleure efficacité : 90 à 100 lm.W⁻¹

Ces informations sont évidemment biaisées : une LED d'un watt, où qu'elle soit intégrée, ne peut apporter le même service que celui fourni par les lampes comparées.

Par ailleurs, la durée de vie annoncée de 100 000 heures paraît tout à fait démesurée lorsque l'on parle de LED en solution d'éclairage. La durée de vie et la chute de flux des luminaires à LED sont conditionnées par leur mode d'utilisation et leur environnement thermique, notamment.

Enfin, parler d'un retour sur investissement de deux à trois ans dans ce type d'application paraît assez osé aujourd'hui face à la fluorescence ou au sodium.

La nécessité de contracter avec « des fournisseurs qualifiés » est, en revanche, une préconisation à laquelle l'AFE souscrit pleinement.

4 points essentiels pour un bon éclairage à LED :

1. Des LED de qualité : « le nombre de fabricants capables de produire des LED dont la fiabilité ne se discute pas est très faible dans le monde [...] Et puis existent certains chinois de niveau technique très douteux et surtout peu chers », explique Jérôme Fourot, de Novaday. « connaître le nom du fabricant de la LED permet de faire un premier tri dans les produits proposés ».
2. Une bonne intégration : « Le système d'intégration est équivalent au châssis d'une formule 1, avec la LED représentant le moteur » continue-t-il. Une mauvaise intégration avec le meilleur moteur ne donnera pas de résultat satisfaisant.
3. Un produit adapté à l'environnement dans lequel il sera utilisé : si la pièce à éclairer présente une température élevée, renferme des poussières, de l'humidité, etc., le produit non adapté va rapidement montrer ses limites. « Si l'éclairage s'éteint ou est réduit, le produit à LED se transforme en un superbe aspirateur à humidité et poussière (dont on sait que l'électronique raffole...) ». « Un très mauvais produit va

tomber en panne dans les premiers mois d'utilisation. Un produit moyen, ou qui n'est pas adapté, continuera de fonctionner, mais va se dégrader jusqu'à ne plus éclairer assez et la couleur va changer considérablement. »

4. Savoir ce qu'on attend de l'éclairage à LED : « Désormais, en combinant des LED émettant sous différentes longueurs d'onde, on pourra créer des éclairages adaptés aux usages, avec des intensités et des spectres spécifiques [...] A condition de savoir ce qui est bien » pour chaque usage.

(Réussir Aviculture - Janv/Fév 2012)

La table ronde nationale sur l'efficacité énergétique (TRNEE) a permis de sélectionner 27 mesures, présentées en public par la ministre de l'Ecologie le 16 décembre 2011.

Plusieurs actions traitent d'éclairage, ce dont se félicite le Syndicat de l'éclairage, représentant les industriels de la filière, « même si les mesures finales ne sont pas aussi décisives que celles proposées par la filière. »

En extérieur : « plus de 40 % des installations d'éclairage public sont composées de lampes et luminaires énergivores et obsolètes. Les rénover réduit de 50 à 70 % les consommations d'énergie. » Une subvention ADEME de 20 millions d'euros est prévue afin d'accélérer la rénovation dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Ndlr – L'application sera détaillée ultérieurement.

(Revue générale des routes - Janv/Fév 2012)

Note de l'AFE : voir le communiqué de presse du Syndicat de l'éclairage sur le sujet, [en cliquant ici](#). Le 20 février, la mesure spécifique à l'éclairage extérieur était détaillée et officialisée. Voir ci-après dans ces brèves. L'AFE a réalisé un flash info sur cette mesure en éclairage extérieur ([cliquez ici](#) pour y accéder), pour laquelle on peut regretter qu'il n'y ait pas d'exigence formelle relative au service rendu dans les conditions d'attribution de l'aide.

Présentation du document AFE sur l'éclairage public « Réponses à 40 questions trop souvent dévoyées ».

(Revue générale des routes - Janv/Fév 2012)

Note de l'AFE : voir le document AFE en [cliquant ici](#).

Eclairage public – Groupe de travail « Revêtements et lumière », animé par l'AITF et auquel participe l'AFE. Ses travaux montrent qu'à exigence lumineuse égale, le besoin en puissance peut varier de 30 à 40 %, voire 50 %, en changeant la nature » du revêtement. Le comportement d'un revêtement à la lumière dépend également de la manière dont la lumière arrive dessus. A ce titre, les distributions photométriques des luminaires sont élaborées « en partant du résultat final à obtenir », et peuvent varier de manière conséquente selon les matériaux. Une optimisation par calcul doit être réalisée pour tout projet selon le matériau utilisé pour le revêtement, les caractéristiques du luminaire et les paramètres d'installation.

« Il est donc recommandé de solliciter les professionnels de l'éclairage au plus tôt et tout au long de la démarche ». Il est toujours utile de valider un calcul photométrique spécifié en niveau d'éclairement et d'uniformité par une simulation en luminance certes, non contractuelle, mais seule à même de confirmer le ratio éclairement / luminance, représentatif de l'efficacité photométrique luminaire / revêtement.

(Revue générale des routes - Janv/Fév 2012)

Note de l'AFE : retrouvez la plaquette « Revêtements et Lumière » en ligne sur le site de l'AFE : [cliquez ici](#).

GDF Suez développe ses services : construction de chaufferies, diagnostic énergétique, etc. pour atteindre un objectif de 30 millions d'€ en 2012, contre 20 en 2011. Jusqu'en 2011, ce centre de profits doublait chaque année, mais 2011 a été inférieur aux prévisions.

Pour tenir l'objectif 2012, GDF Suez développe de nouvelles activités et, notamment une offre de conseil et de travaux en éclairage industriel et dans les locaux d'enseignements.

(CFP Chaud Froid Performance - Février 2012)

Le 8^{ème} arrêté complétant la liste des opérations standardisées donnant droit à des certificats d'économies d'énergie (CEE) est paru : arrêté du 14 décembre 2011 (JORF n° 0013 du 15 janvier 2012). Concernant l'éclairage, une fiche sur les « luminaires avec ballast efficace avec ou sans système de gestion sur un dispositif d'éclairage » est disponible.

(CFP Chaud Froid Performance - Février 2012)

« Après la photographie et la télévision, l'électronique est en passe de révolutionner l'éclairage » observe Bernard Duval, délégué général de l'AFE. Si elles pèsent aujourd'hui 10 % du chiffre d'affaires européen de l'éclairage, les LED pourraient représenter la moitié d'ici 2015, et plus de 70 % en 2020.

La prise de conscience de la nécessité d'économiser l'énergie joue en leur faveur. Ainsi, au Japon, privé d'un pan entier de sa capacité de production nucléaire, les LED ont conquis 20 % du marché.

La pénétration sur le marché de cette technologie à très grande durée de vie « est un véritable paradigme pour la filière de l'éclairage », réduisant le volume de sources vendu année après année. « La conversion pourrait être aussi brutale que l'effondrement de la demande de films et d'appareils jetables subi par Kodak et Agfa. »

« Les entreprises doivent s'y préparer, d'autant que cette révolution suscite l'appétit d'autres industries », notamment de géants mondiaux de l'électronique, habitués aux cycles courts de l'innovation : les acteurs historiques du marché de l'éclairage investissent ainsi l'essentiel de leur budget R&D (5 à 6 % de leur chiffre d'affaires) dans les LED.

« La technologie des LED n'est toutefois pas encore parvenue à maturité. Il faudra qu'elles gagnent en puissance, en qualité et que leur prix baisse [...] même si les progrès sont rapides. »

Par ailleurs, la technologie LED pâtit « de la mauvaise qualité des produits vendus par des importateurs opportunistes ». Aussi, « la filière se mobilise auprès de Bruxelles pour obtenir l'établissement de normes sur les performances énergétiques et environnementales. »

(Enjeux Les Echos - Février 2012)

La lumière est utile à l'homme pour sa vision, mais également pour son bien-être et sa santé, du fait de son action sur notre horloge biologique. La lumière naturelle, ayant l'avantage de ne pas consommer d'énergie, doit tout particulièrement être privilégiée dans la conception des salles de classes, dans un équilibre subtil entre lumière naturelle, apports thermiques en été et pertes en hiver, éblouissements et économies d'énergie.

L'apport de lumière naturelle dans un local se mesure par le facteur de lumière du jour (FLJ) : il s'agit du rapport entre l'éclairement naturel mesuré en un point sur le niveau d'éclairement extérieur simultané mesuré sur une surface horizontale parfaitement dégagée par ciel couvert.

Pour une salle de classe, il est recommandé de ne pas avoir un FLJ inférieur à 1,5 %.

« Le niveau d'éclairement moyen à maintenir recommandé par la norme NF EN 12464 dans les salles de classe est de 500 lux et il ne doit surtout pas descendre en dessous de 200 lux selon le Code du travail. En pratique, il est souvent demandé aux concepteurs un niveau d'éclairement à maintenir de 350 lux, soit un éclairage initial moyen à l'installation d'environ 450 lux. » De plus, il est important de prévoir des systèmes de gestion permettant d'arrêter, voire de réguler, le fonctionnement des luminaires en fonction de l'apport de lumière naturelle.

(Acteurs de la vie scolaire - Février 2012)



Note de l'AFE : voir les recommandations AFE relatives à l'éclairage des locaux scolaires, aux éditions LUX : [cliquez ici](#).

"Après la photographie et la télévision, l'électronique est en passe de révolutionner l'éclairage" observe Bernard Duval, délégué général de l'AFE. Les LED « prétendent désormais s'imposer dans l'éclairage général, un marché mondial de 52 milliards d'euros. » Pesant moins de 10 % en valeur du marché européen, la technologie LED pourrait représenter 50 % en 2015 et 70 % en 2020.

Les enjeux énergétiques accélèrent en effet la pénétration de la LED, comme au Japon, privé d'une part importante de sa capacité de production électrique, qui a vu les LED conquérir 20 % du marché de l'éclairage.

La longévité des appareils à LED apporte, par ailleurs, « un véritable changement de paradigme » sur le marché : les lampes ne se changent plus tous les ans. « La conversion pourrait être aussi brutale que l'effondrement de la demande de films et d'appareils jetables subi par Kodak et Agfa. Les entreprises doivent s'y préparer, d'autant que cette révolution suscite l'appétit d'autres industriels » et, notamment, de géants mondiaux de l'électronique, « habitués de longue date aux cycles courts de l'innovation » dans ce secteur.

Aussi, les acteurs historiques investissent l'essentiel de leur budget R&D (5 à 6 % de leur chiffre d'affaires) dans les LED et multiplient les acquisitions.

Toutefois, la technologie de LED n'est pas encore arrivée à maturité, et le frein du prix d'acquisition se fait sentir sur le marché domestique. « La pénétration s'annonce plus facile dans le secteur professionnel, qui amortit rapidement le surcoût initial des LED en réduisant à la fois sa consommation d'électricité et ses opérations de maintenance. »

De plus, le marché pâtit de la mauvaise qualité des produits vendus par des importateurs opportunistes.

Aussi, « la filière se mobilise auprès de Bruxelles pour obtenir l'établissement de normes sur les performances énergétiques et environnementales. »

(Enjeux Les Echos - Février 2012)

Note de l'AFE : ce problème de qualité des produits est en effet aujourd'hui un enjeu majeur pour la technologie LED. Il est dû à un retard de l'appareil normatif face à l'évolution rapide du marché et de la technologie, et à un manque de contrôle de la part des autorités compétentes. Il ne faut pas pour autant se détourner de la LED : des acteurs sérieux existent et proposent des produits de qualité. Reste alors à choisir le produit adapté à l'usage que l'on en fera.

Fin 2012, les lampes à incandescence auront totalement disparu « au profit des lampes basse consommation » (fluocompactes et lampes à LED), qui consomment beaucoup moins d'énergie et durent beaucoup plus longtemps.

Néanmoins, ces nouvelles lampes « n'offrent pas encore le halo si chaleureux que diffusaient leurs ancêtres à incandescence. Avons-nous le choix ? Le passage à l'utilisation de ces lampes économes en énergie pourrait éviter l'émission de 32 millions de tonnes de CO₂ par an en Europe. »

(Système D - Février 2012)

Note de l'AFE : l'AFE rappelle que trois technologies de lampes permettent de remplacer les lampes à incandescence classique appelées, en grande partie et non « totalement », à disparaître d'ici la fin de l'année : les lampes halogènes haute efficacité (oubliées comme souvent par la presse), les lampes fluorescentes compactes et les lampes à LED ; les lampes à LED ne pouvant, à ce jour, remplacer les lampes à incandescence de fortes puissances (75 W et plus). Fluo, LED et halogènes sont toutes trois des technologies « basse consommation », permettant respectivement entre 70 et 80 % d'économies d'énergie, entre 20 et 90 %, et entre 30 et 50 %.

Pour plus de renseignements sur le calendrier d'interdiction de mise sur le marché des lampes énergivores, voir le Flash info de l'AFE [en cliquant ici](#). Vous trouverez un document simplifié sur les



technologies de substitution à l'incandescence sur le site de l'AFE, ou en [cliquant ici](#).

Les lampes halogènes permettent un remplacement d'une lampe à incandescence classique à l'identique, avec une qualité de lumière aussi chaleureuse et qualitative (et même légèrement plus qualitative). Elles n'offrent en revanche pas autant d'économies d'énergie que les lampes fluorescentes compactes ou les lampes à LED.

Le Syndicat départementale d'énergies de la Haute-Marne, en réalisant des travaux portant sur l'éclairage public de 431 communes (160 000 habitants) entre 2066 et 2010, a pu faire valoriser les certificats d'économies d'énergie correspondant à hauteur de 80 122 €.

([LeMoniteur.fr](#) - 17.02.2012)

La Maison rouge, à Paris, expose 108 œuvres néon de 83 artistes. Une première mondiale : les difficultés logistiques liées à une telle exposition n'ayant pas encouragé sa réalisation plus tôt : les tubes se brisant facilement, les gaz pouvant s'échapper lors de manipulation (ne rendant plus possible l'illumination), des contraintes liées aux origines multiples des œuvres (conçues donc selon des spécifications réseau différentes). Une telle exposition exige des compétences sérieuses.

(Le Monde - 19.02.2012)

Une brochure intitulée « Rénovation de l'éclairage dans les bâtiments tertiaires » est disponible. Elle est cosignée par l'ensemble des partenaires de la « Convention pour la réduction des consommations d'énergie liées à l'éclairage dans le tertiaire », signée en septembre 2010 : le Ministère de l'écologie et du développement durable, l'ADEME, le Syndicat de l'éclairage, la Fédération des grossistes-distributeurs en matériels électriques (FGME), trois fédérations d'installateurs électriciens (CAPEB, Fédélec, Serce), et Récylum. Elle porte le label « Grenelle Environnement ». Il s'agit d'un outil d'aide à une rénovation de l'éclairage dans le bâtiment, dans le respect des règlements et normes afférents, et s'appuyant sur la circulaire « Etat exemplaire ».

([BatiWeb](#) - 20.02.2012)

Note de l'AFE : brochure disponible en version papier auprès des partenaires et téléchargeable gratuitement : [cliquez ici](#).

« Les communes de moins de 2 000 habitants bénéficient, dès ce mois-ci, d'une enveloppe de 20 millions d'euros pour moderniser leur éclairage public et ainsi engranger des économies d'énergie. » Elles sont au nombre de 31 900 en France et regroupent 25 % de la population.

Cette mesure, issue de la Table ronde nationale sur l'efficacité énergétique et dont l'application est confiée à l'ADEME, a été annoncée le 20 février 2012 par la ministre de l'écologie.

« Objectif : réduire de 50 % la consommation d'électricité, diminuer la pollution lumineuse et faire tomber la pointe d'électricité à la tombée de la nuit, estimée à 1 260 MW, de 25 %. [...] Cette rénovation est d'autant plus importante que l'éclairage public représente, pour elles, près de 50 % de leur consommation d'électricité et que plus de la moitié du parc actuel, qui compte 9 millions de lampes, est obsolète et énergivore. »

"La modernisation de l'éclairage public représente un gisement très important d'économies d'énergie, qui peut permettre de gagner 25 % sur la facture d'électricité des communes. Les petites communes n'ont souvent pas les moyens suffisants pour engager ces travaux. Avec cette aide, le Gouvernement fait en sorte qu'il n'y ait pas d'exclu de la transition énergétique", a déclaré Nathalie Kosciusko-Morizet.

« Les directions régionales de l'ADEME sont chargées de la mise en œuvre de la mesure.

Le taux de subvention, de 360 à 3000 € HT par point lumineux, est fonction du pourcentage de réduction des consommations initiales d'un facteur 2, 3 ou 4.



Le nombre de foyers lumineux subventionnés est au maximum de 50 par commune. Les opérations prioritaires doivent viser les luminaires type « boule » ou pourvus de lampes à vapeur de mercure. »

« Le Syndicat de l'éclairage, fortement impliqué dans la TRNEE, se réjouit du lancement de cette mesure » indispensable à l'évolution du parc existant, et précise qu'« une année ne suffira pas pour assurer le renouvellement de 40 % du parc jugé vétuste et énergivore » : cette opération pourrait être renouvelée les années suivantes en cas de succès.

([PaperBlog](#) - 20.02 / [Le Moniteur](#) / [MaireInfo](#) / Construction Durable / [Actu-Environnement](#) / [Enviro2B](#) / [Enerzine](#) / [GreenUnivers](#) / [Lelectronique.com](#) / [DirectGestion](#) / [SmartPlanet](#) / [FEDRE](#) / [Ecolopresse](#) - 21.02 / [LocaltisInfo](#) / [Décision-Achats](#) / [NotrePlanete](#) / [France BTP](#) / [Bati-Actu](#) - 22.02 / [Drakkar](#) / [EluNet](#) - 23.02 / [Actualité News Environnement](#) - 24.02 / [BatiJournal](#) / [Planète Bâtiment](#) - 27.02 / [Info de l'immo](#) - 29.02.20012)

Note de l'AFE : l'AFE présente cette mesure et donne son avis dans un flash info disponible en ligne : [cliquez ici](#) pour y accéder directement. L'efficacité énergétique d'une installation passe par une démarche de projet pour « Eclairer juste », en conformité avec la norme européenne d'éclairage public, avec l'utilisation de lampes et appareillages d'efficacité lumineuse élevée, avec un programme de maintenance adapté aux conditions environnementales et au degré de protection des luminaires, et avec, éventuellement, un programme de gestion qui réduit le niveau d'éclairage au cœur de la nuit si la situation le permet.

Voir également le communiqué de presse du Syndicat de l'éclairage sur le sujet : [cliquez ici](#), ainsi que la brochure ADEME d'accompagnement de cette mesure ([cliquez ici](#)).

« Agir sur l'éclairage public est une véritable source d'économies pour la commune. »

C'est au maire qu'il revient de maîtriser les sources d'éclairage (article L2212-2 du code général des collectivités territoriales). Aucun texte ne lui impose d'éclairer les rues ; toutefois un arrêté municipal est nécessaire pour réduire ou supprimer un éclairage public existant (article L2131-2). « Mais il est préférable d'effectuer d'abord une consultation de la population, extrêmement sensible à l'éclairage public et aux ambiances lumineuses de la commune. »

Avant d'adopter un « plan lumière », il est nécessaire d'effectuer un diagnostic de l'existant. « Les élus doivent également déterminer l'usage et la fréquentation de chaque voie en s'appuyant sur les prescriptions de la norme européenne EN 13201 ».

« Il faut aussi vérifier que les armoires et coffrets électriques, sur la voie publique, répondent aux normes (NFG17 200) Lorsqu'ils sont défectueux, ils représentent un risque pour la population, notamment pour les enfants, en cas d'accident, le maire est directement responsable au civil et parfois au pénal. » Il est également nécessaire de prévoir un plan de maintenance.

L'ADEME finance les diagnostics à hauteur de 50 %, et l'installation de variateur et systèmes de télégestion jusqu'à 30 %. Les conseils généraux et régionaux peuvent également accorder des aides.

(La Lettre du maire - 21.02.2012)

Le Musée d'art et d'histoire de Genève propose « A la tombée de la nuit », une exposition sur six mois regroupant 500 objets et qui « raconte l'histoire de l'éclairage des cavernes à l'ampoule électrique ».

([Tribune de Genève](#) - 22.02.2012)

« L'éclairage public intéresse les élus » : le Sycoparc (Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord) a organisé une matinée d'information sur l'éclairage public à destination des élus, dans laquelle est notamment intervenu M. Brunet, de l'ANPCEN et Bernard Duval, délégué général de l'AFE. Le premier « a mis l'accent sur la pollution lumineuse, engendrée par l'éclairage public [...] Il recommande de "mettre en place des solutions simples et rentables." Par exemple, mettre en place des luminaires qui

évitent toute émission de lumière vers le ciel ou au-delà de l'horizontale, passer de 150 watts à 70, placer des détecteurs de présence, minuteries, etc. » Il a également rappelé que 80 % des cambriolages ou vols avec agression avaient lieu en plein jour, et qu'il n'y avait "pas plus d'accidents de voiture sur les routes non éclairées."

Bernard Duval a « dressé un exposé plus technologique, avec un tour d'horizon des solutions disponibles et à venir. [...] Plus de la moitié du parc est composée de matériels obsolètes et énergivores. [...] Pour le délégué général de l'AFE, "la majorité des installations doivent être rénovées et les technologies efficaces sont disponibles, le potentiel de réduction des consommations est énorme". »

(Le Républicain lorrain - 24.02.2012)

Note de l'AFE : une précision importante : l'affirmation « il n'y a pas plus d'accidents de voiture sur les routes non éclairées » repose sur des statistiques qui ne concernent qu'un nombre très réduit d'accidents sur des portions très courtes (quelques km), et dans un temps insuffisant pour que les chiffres puissent être significatifs.

L'éclairage public est un bien collectif reconnu depuis des siècles. Mais certains s'obstinent à n'en révéler que les nuisances, dont une grande partie n'est pas démontrée scientifiquement ni statistiquement. Aujourd'hui, avec l'utilisation des vasques de fermetures planes ou peu galbée en verre et des photométries adaptées à de très faible inclinaison, la grande majorité des luminaires d'éclairage public n'envoie plus de lumière vers le ciel. La suppression accélérée des boules lumineuses complète cette tendance.

Par contre, passer 150 W à 70 n'a aucun sens : l'objectif de chaque projet est « d'éclairer juste » pour ne mettre que la lumière indispensable aux tâches visuelles qui doivent être accomplies dans chaque situation d'éclairage ? Une norme européenne définit ces valeurs selon les types de voies (voir le guide d'application de la norme NF EN 13 201 [en cliquant ici](#). Pour plus d'information, retrouvez le guide AFE « Efficience énergétique en éclairage publique » : [cliquez ici](#)).

L'usage des détecteurs de présence n'a de sens que lorsque les voies équipées de ce système sont peu ou pas fréquentées la nuit (voies de desserte d'habitations par exemple).

« Les fabricants de LED veulent plus de soutien de Bruxelles » : la consultation publique lancée par la Commission européenne (voir [Brèves de l'AFE n°79](#)) se clôturait le 29 février 2012. Elle avait pour objet de préparer l'Europe à la révolution qui s'opère dans l'éclairage avec les LED et Oled. « Le basculement du marché vers les LED risque en effet de se faire à la faveur de l'Asie, qui produit une très grande partie des semi-conducteurs ». Autre risque identifié : que les produits actuellement dans le commerce ne soient pas d'assez bonne qualité, remettant alors en cause le gain pour l'utilisateur et l'image de la technologie. « Il est d'une importance capitale de mettre en place une surveillance du marché », alerte le CELMA, la fédération européenne du secteur, jugeant que cette dernière est « presque inexistante aujourd'hui ». Le CELMA estime également qu'une politique plus volontariste doit être mise en place par les autorités, en jouant un rôle modèle dans l'utilisation des LED pour leurs propres bâtiments par exemple.

(Les Echos - 29.02.2012)

Prochaines manifestations AFE

22 mars 2012

Lieu : Paris

Manifestation : Assemblée générale de l'AFE, avec une conférence intitulée « Eclairage des écrans d'ordinateurs : règles et bonnes pratiques » au cours de laquelle interviendront Christine Fernandez-Maloigne, Bernard Sanselme et Bernard Duval. Accès réservé aux membres AFE.

AFE Nationale

Inscription obligatoire par coupon réponse joint à l'invitation

29 mars 2012

Lieu : Douai

Manifestation : Assemblée régionale Nord suivie de la remise des prix du "challenge des lumières économes" en présence du président de l'AFE, Michel Francony, et du maire de Douai, conseiller régional "Nord Pas de Calais", Jacques Vernier.

AFE Nord

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)



Journées nationales de la lumière de l'AFE

Notez dès à présent le grand Rendez-vous des Journées nationales de la lumière - Besançon les 1^{er} et 2 octobre 2012
Pré-inscription : [cliquez ici](#)
Voir le mot d'accueil de la mairie : [cliquez ici](#)

6 avril 2012

Lieu : Boves

Manifestation : La Fédération départementale de l'énergie de la Somme et l'Association française de l'éclairage région Nord vous invitent à une matinée d'information sur l'éclairage intérieur et extérieur.

AFE Nord

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

En région

Centre régional AFE Rhône-Alpes : lors de son assemblée générale du 23 janvier 2012, le centre régional a élu Alain Van der Ham à sa présidence.

Actualité des partenaires de l'AFE

- **Accès aux newsletters de la CIE** : [cliquez ici](#)
- **EDF – Commun'idée n° 30** : la newsletter d'EDF Collectivités : [cliquez ici](#) !
- **CIE France** : le Mid-term de la CIE se tiendra à Paris du 12 au 19 avril 2013. La capitale française a été choisie pour fêter le centenaire de la CIE créée en France en 1913.
- **LUX Europa** : LUX EUROPA est une fédération de vingt associations européennes d'éclairage, qui a pour objectif de diffuser les principes, les connaissances et l'expertise d'éclairage sous la forme de conférences européennes quadriennale. Notez dès à présent les dates du prochain LUX Europa, que l'AFE représente en France, les 17, 18 et 19 septembre 2013, à Cracovie, en Pologne. Un appel à projet pour les communications a été lancé. Les réponses sont attendues pour novembre 2012 au plus tard. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).
- **Récylum – Bilan 2011** : 35 % des lampes autres qu'à filament arrivées en fin de vie durant l'année 2011 ont été collectées et recyclées par l'éco-organisme agréé Récylum. Cela correspond à 4 040 tonnes de lampes (environ 30 millions d'unités), soit une croissance de 11 % par rapport à 2010. Le réseau s'est encore développé avec 21 000 points de collecte aujourd'hui disponibles partout en France. La collecte a notamment progressé de 46 % en grande distribution. Ce taux de collecte place la France dans le groupe de tête européen en matière de collecte des lampes. Pour plus d'informations, retrouver la lettre d'information de Récylum : « Récylum, c'est clair ! », [en cliquant ici](#).

n°35
Vendredi 16 mars 2012

Récylum, c'est clair !

Lettre d'information de l'éco-organisme agréé pour la collecte et le recyclage des lampes usagées

LES CHIFFRES DU MOIS : 680 Producteurs-Adhérents, 21 192 Points de collecte, 18 486 Tonnes collectées

Brèves en passant (*N'hésitez pas à nous faire part d'informations généralistes ou d'évènements à venir afin d'alimenter cette rubrique*)

- Evènements « Eclairage » des prochains jours :

- LumiBat : les 5, 6 et 7 juin 2012 à Lyon, Eurexpo. Salon dédié à l'éclairage intérieur, des lieux de ventes aux bureaux en passant par l'habitat. L'AFE Rhône-Alpes sera présente. Pour plus d'informations, [cliquez ci](#).
- CapUrba : les 5, 6 et 7 juin 2012 à Lyon, Eurexpo. Salon national de l'aménagement des projets urbains, avec un pôle Lumi Technologies et Smart lighting, accompagné d'un programme de conférences sur les réseaux intelligents (smart grids) concernant l'éclairage public et urbain. Pour plus d'informations, [cliquez ci](#).

- Demande de stage :

- Elève ingénieur de l'école Polytechnique d'Orléans en spécialité Ecotechnologies électronique et optique (4^{ème} année) cherche stage en entreprise de juin à août 2012. Pour tout renseignement, veuillez contacter Alain Le Bon, président du centre AFE Val de Loire : valdeloire@afe-eclairage.com.fr

- Nominations :

- Rudy Provoost devient le nouveau président du Directoire de Rexel (depuis le 13 février 2012).
- Bertrand Boudoux est nommé directeur de Thorn France, succédant ainsi à Yves Robillard, nommé directeur marketing produits de Thorn international.
- Eric Rondolat, ancien Schneider, prendra la tête de la Division éclairage international de Philips dès avril 2012, en remplacement de Frans van Houten, qui dirigeait ce secteur par intérim.

Précision suite aux Brèves n°81

- Eclairage extérieur - tests à Préfailles :** dans nos dernières brèves, nous évoquions les articles de presse relatifs aux tests réalisés à Préfailles, station balnéaire de Loire-Atlantique de 1 300 habitant (13 000 en période estivale) - [voir les brèves 81, page 3](#).

Nous indiquions dans une note AFE :

« Si l'investissement de 55 000 €, dont parle les articles de presse cités ici, se rapporte bien aux 23 luminaires à LED, et en supposant même que la nouvelle installation ne consomme rien, l'amortissement est réalisable, sans compter les intérêts d'emprunt, sur $55\,000 / 868 = 63$ ans ! Cela pourrait être, dans certains cas limités, justifié par le service rendu aux usagers. »

L'AFE remercie M. Le Brigand, Maire de Préfailles, qui a apporté le complément d'information suivant :

« Les 55 000 € d'investissement de cet expérimentation représentent l'intégralité de notre expérimentation sur les 4 sites (soit 62 points lumineux), dont la location du matériel et l'accompagnement par un partenaire technique pour la maintenance et l'assistance. Et non, comme le suggère votre article, les 23 lanternes LED du site de la Pointe St Gildas.

De plus, le projet est subventionné à 50 % par l'ADEME et pour le reste par les économies engendrées par les coupures nocturnes effectuées en 2011.

Pour ce qui est de la consommation des installations, nous ne possédons pour l'instant que des estimations de gains énergétiques par site, entre 40 % et 91 % . »

Pour les lecteurs qui voudraient plus d'information, nous vous invitons à consulter le site internet de Préfailles, [en cliquant ici](#) (voir l'article : « L'ECLAIRAGE PUBLIC : Une expérimentation originale avec les préfaillais »).

L'AFE a pris contact avec la mairie de Préfailles afin d'obtenir des informations complémentaires et reviendra sur ce sujet dans les brèves à venir.

Association française de l'éclairage • Loi 1901

17, rue de l'Amiral Hamelin • 75783 PARIS Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 45 05 72 00 • Fax : +33 (0)1 45 05 72 70
Site internet : www.afe-eclairage.com.fr • e-mail : afe@afe-eclairage.com.fr